

/BA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-124 du 20 Avril 1995

Portant approbation du Budget Prévisionnel de la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA) pour l'exercice 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-269 du 03 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- VU le Décret N° 92-149 du 12 Juin 1992 portant approbation des Statuts de la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA);
- SUR Rapport du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 Avril 1995,

D E C R E T E

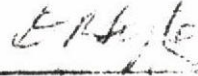
Article 1er.- Sont approuvés les comptes du Budget Prévisionnel de la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA) pour l'exercice 1995 tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.


Fait à COTONOU, le 20 Avril 1995

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,




Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la
République, Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et de la Défense
Nationale,



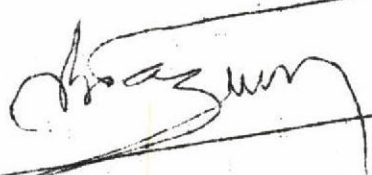
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre de l'Intérieur, de
la Sécurité et de l'Adminis-
tration Territoriale,



Antoine Alabi GBEGAN.-

Le Ministre des Finances,



Robert TAGNON.-

Ministre intérimaire

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 MTPT-
MPRE 8 MISAT 4 AUTRES MINISTERES 17 MF 4 SGG 4 SOGEMA 10 DB-DCF-
DSDV-DGTCP-DI 5 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN 2 UNB-ENA-FASJEP 3
JCRB 1.-